

En 2024, la consommation de soins dentaires dispensés en cabinet libéral, qui recouvre notamment les soins prothétiques et conservateurs, s'élève à 13,2 milliards d'euros. Sa croissance ralentit en 2024 (+2,3 % après +3,5 %), malgré une accélération des prix. La progression des centres de santé se poursuit ; en 2024, 15,8 % des dépenses de soins dentaires y sont effectuées, contre 8,3 % en 2014. Les organismes complémentaires financent 48 % de ces dépenses, la Sécurité sociale et l'État 36 %, et 15 % restent à charge des ménages. Les dépenses de prothèses dentaires se sont stabilisées après plusieurs années de forte croissance.

La consommation de soins dentaires en cabinet libéral en hausse en 2024

En 2024, la consommation de soins dentaires en cabinet libéral s'élève à 13,2 milliards d'euros (tableau 1). Portée par la hausse des soins conservateurs, des prothèses dentaires et de l'orthodontie, elle croît de 2,3 %, un rythme supérieur à celui observé avant la crise (+0,6 % en moyenne par an entre 2011 et 2019), mais inférieure la croissance du PIB en valeur (+3,3 %).

Les dépenses de soins dentaires en cabinet libéral ralentissent en 2024 (+2,3 % après +3,5 %), comme les volumes de soins (+0,9 % après +2,6 %) et malgré l'accélération des prix (+1,4 % après +0,8 %). Le nombre de rencontres entre les patients et les dentistes diminue en 2024 (-2,8 %).

En 2023, l'Assurance maladie et les organismes complémentaires ont signé la convention dentaire 2023-2028, qui prévoit de nouvelles mesures représentant plus de 600 millions d'euros de dépenses supplémentaires sur six ans. Parmi les mesures déployées en 2024, la convention prévoit une hausse de 30 % des soins conservateurs, tirant les prix vers le haut de 1,4 %.

Une hausse des soins dentaires et des prothèses en 2024

La consommation de soins dentaires est composée à 42 % de dépenses de prothèses dentaires, réparties depuis la réforme du 100 % santé en 2019 entre trois paniers de soins (« reste à charge 0 », « reste à charge maîtrisé » et « tarif libre »). Les soins dentaires et conservateurs (en particulier détartrage, traitement d'une carie, dévitalisation et actes divers de prothèses dentaires hors 100 % santé) représentent 23 % de la consommation en 2024 (graphique 1) et l'orthodontie 20 % ; la radiologie et les consultations représentent ensemble 5 % des dépenses.

Les dépenses des prothèses ont ralenti en 2024 (+0,3 %), après plusieurs années d'augmentation dans un contexte de montée en charge progressive de la réforme du 100 % santé. L'orthodontie a un poids plus important dans les cabinets libéraux (21 % contre 10 % en centre de santé).

Tableau 1 Consommation de soins courants dentaires en ville

	2014	2020	2021	2022	2023	2024
Soins en cabinet libéral (en millions d'euros)	10 682	10 617	12 236	12 477	12 908	13 205
Honoraires	10 457	10 131	11 986	12 180	12 615	12 914
Contrats et assimilés ¹	1	273	36	42	49	26
Prise en charge des cotisations	224	214	213	254	244	264
Évolution (en %)	-0,5	-4,8	15,2	2,0	3,5	2,3
dont volume (en %)	-1,2	-10,0	14,4	0,8	2,6	0,9
dont prix (en %)	0,7	5,8	0,8	1,2	0,8	1,4
Soins en centre de santé (en millions d'euros)	961	1 599	1 979	2 156	2 380	2 475
Soins en ville (en millions d'euros)	11 644	12 215	14 215	14 633	15 288	15 679

1. Ce poste comprend les rémunérations liées aux contrats, les dépenses forfaitaires, les aides liées à la télétransmission et le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (Dipa).

Lecture > En 2024, la consommation de soins dentaires en cabinet libéral s'élève à 13,2 milliards d'euros, dont 12,9 milliards d'euros d'honoraires. Elle progresse de 2,3 % en valeur.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Statistique mensuelle de la CNAM pour les indices des prix.

Une hausse du nombre de dentistes

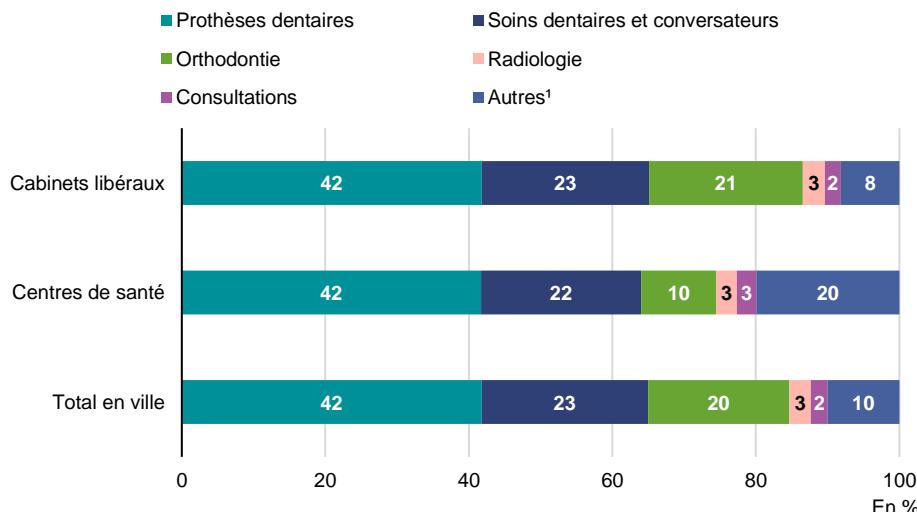
Les effectifs des dentistes hors secteur hospitalier, sont en hausse en 2024 à 45 300 (+ 1,1 %) [tableau 2]. Cette progression est portée par les salariés, bien que ceux-ci ne représentent que 17 % des effectifs. Leur nombre augmente de 7 % tandis que celui des dentistes libéraux ou mixtes, représentant 83 % du total, reste quasiment stable par rapport à l'année précédente.

Entre 2014 et 2024, les effectifs des dentistes ont augmenté de 1,0 % par an en moyenne annuelle. Les effectifs des dentistes libéraux ayant très peu augmenté (+0,2 % en moyenne annuelle), la hausse est très majoritairement portée par les autres salariés (+7,2 % en moyenne annuelle).

Un recul persistant des soins dentaires en cabinet libéral

La part des soins dentaires effectués en cabinet libéral diminue depuis 2014 (91,7 % en 2014 contre 84,2 % en 2024) au profit de ceux réalisés en centre de santé (8,3 % en 2014 contre 15,8 % en 2024) [graphique 2]. De fait, le nombre de centres de santé dentaire augmente rapidement ces dernières années. Depuis 2015, plusieurs dispositifs incitatifs mis en place par l'Assurance maladie visent à favoriser ou à maintenir l'installation des dentistes en centre de santé dans les zones sous-dotées.

Graphique 1 Structure de la dépense de soins courants dentaires en 2024



1. Ce poste comprend certains forfaits et contrats, la prise en charge des cotisations, l'aide à la télétransmission et le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (Dipa).

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 2 Effectif des dentistes (hors salariés hospitaliers), par mode d'exercice, au 1^{er} janvier

	2014	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024 (en %)	Structure 2024 (en %)
Ensemble	40 900	42 500	42 700	43 700	44 700	45 300	1,1	100,0
Libéraux exclusifs et mixtes	37 100	37 100	36 900	37 200	37 600	37 700	0,3	83,2
Salariés hors hospitaliers	3 800	5 400	5 800	6 500	7 100	7 600	7,0	16,8

Note > Ne sont comptabilisés ici que les dentistes en exercice libéral exclusif ou mixte (libéral et salarié). Pour plus d'informations sur les effectifs hospitaliers, voir la fiche 3.

Champ > France métropolitaine et DROM.

Source > DREES, RPPS 2012-2024.

Les organismes complémentaires demeurent les premiers financeurs des soins dentaires

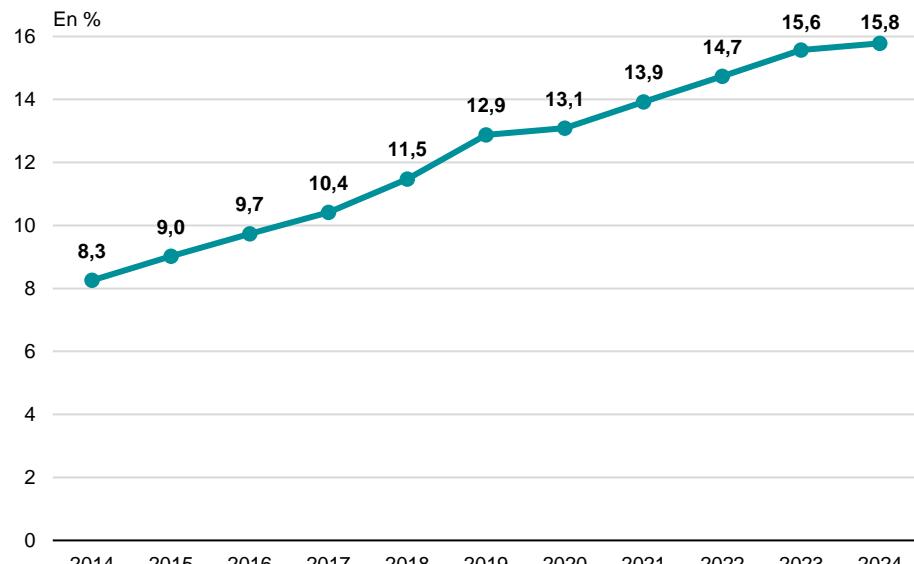
En 2024, les organismes complémentaires demeurent les principaux financeurs des soins dentaires : ils prennent en charge 48,5 % de la dépense des soins dentaires (tableau 3). Cette part repart à la hausse, à la suite des transferts de certains soins de la Sécurité sociale vers les organismes complémentaires, prévus par la convention dentaire 2023-2028 (+2,2 points entre 2023 et 2024). Cette augmentation est principalement portée par les soins dentaires hors prothèses (+4,5 points entre 2023 et 2024).

La part financée par la Sécurité sociale baisse de 1,6 point à 36,1 %.

Le reste à charge des ménages s'établit à 15,5 % en 2024, en baisse de 1 point par rapport à l'année précédente, et de 10 points en dix ans. Il a fortement diminué depuis la mise en place de la réforme du 100 % santé en dentaire, visant à réduire ce reste à charge. Il est passé de 18,8 % en 2019 à 15,8 % en 2021 (graphique 3).

Il existe plusieurs modes de tarification en fonction du type de soin (encadré 1). Le reste à charge des ménages est plus élevé pour les soins hors prothèses (17,9 %) que pour les prothèses (12,0 % de la dépense en 2024).

Graphique 2 Part des soins dentaires effectués en centre de santé entre 2014 et 2024



Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 3 Répartition des dépenses de soins dentaires en cabinet libéral par type de financeur en 2024

	Soins dentaires		Soins dentaires hors prothèses dentaires		Prothèses dentaires	
	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)
Sécurité sociale	4 748	36,0	3 732	48,6	1 016	18,4
État	14	0,1	12	0,2	1	0,0
Organismes complémentaires	6 403	48,5	2 565	33,4	3 838	69,5
Ménages	2 040	15,5	1 377	17,9	663	12,0
Ensemble	13 205	100,0	7 686	100,0	5 518	100,0

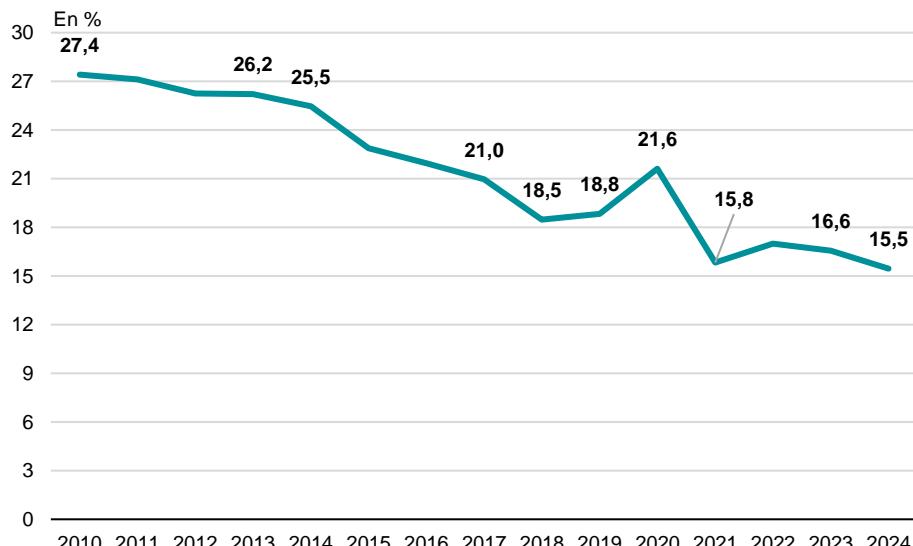
Source > DREES, comptes de la santé.

Le taux de dépassement baisse de nouveau en 2024

Les dépassements représentent environ la moitié des honoraires des dentistes en cabinet libéral, mais elle

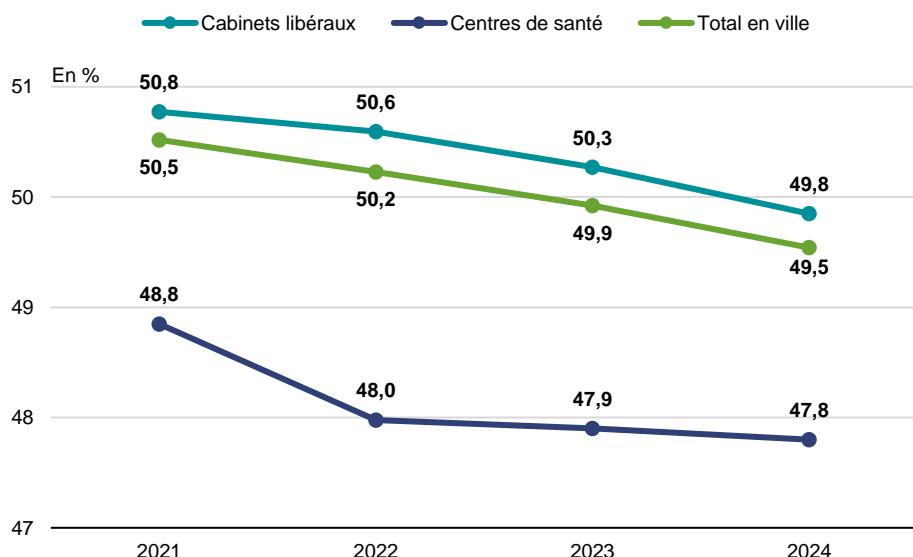
diminue depuis une dizaine d'années. En 2024, la part des dépassements diminue de nouveau (-0,4 point) pour s'établir à 49,5 % de la dépense (graphique 4).

Graphique 3 Taux de reste à charge des ménages pour les soins dentaires en cabinet libéral



Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 4 Part des dépassements dans les honoraires dentaires



Note > Le taux de dépassement correspond aux montants de liberté tarifaire permise sur les prothèses dentaires et l'orthodontie remboursable, rapportés aux honoraires dentaires (encadré 1).

Source > DREES, comptes de la santé.

Le panier 100 % santé est majoritaire au sein des centres de santé

Le dispositif du 100 % santé vise à réduire le renoncement aux soins grâce à la baisse des restes à charge des patients. Mise en place progressive-ment, à compter de janvier 2019, cette offre est accessible aux personnes ayant souscrit un contrat de complémentaire santé responsable ou bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (C2S). Ont alors été créés des paniers dits « 100 % santé » regroupant des dispositifs médicaux qui doivent, à terme, être intégralement remboursées par l'Assurance maladie et par les organismes complémentaires, sans participation des ménages. Les patients restent libres de choisir ou non un équipement du panier 100 % santé.

En 2024, le total des prothèses dentaires, y compris en centres de santé, s'élève à 6,4 millions d'euros. Le panier 100% santé représente 47 % de cette part (tableau 4). Si la structure reste stable en 2024, le taux d'évolution des dépenses de prothèses ralentit pour tous les postes.

La répartition des dépenses de prothèses dentaires est différente entre les centres de santé et les cabinets libéraux (graphique 5). Dans les centres de santé, le 100 % santé représente une part plus élevée des dépenses de prothèses que dans les cabinets libéraux (55 % contre 45 %) ; à l'inverse, les cabinets libéraux ont une dépense de soins en tarif libre supérieure à celle des centres de santé.

Tableau 4 Dépenses des prothèses dentaires par panier du 100 % santé

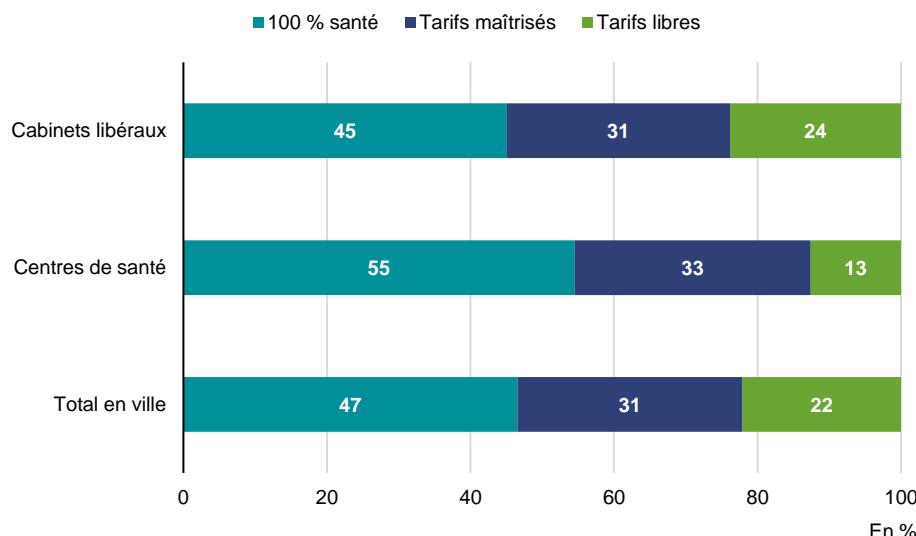
	2022	2023	2024	Structure 2024 (en %)	Évolution 2023 (en %)	Évolution 2024 (en %)	En millions d'euros
Total	6 393	6 522	6 543	100,0	+2,0	+0,3	
100 % santé	3 003	3 043	3 046	46,5	+1,3	+0,1	
Tarifs maîtrisés	1 978	2 026	2 054	31,4	+2,4	+1,4	
Tarifs libres	1 411	1 453	1 444	22,1	+3,0	-0,6	

Note > Les prothèses dentaires fournies par les médecins spécialistes sont exclues.

Lecture > En 2024, la consommation de soins de prothèses dentaires en ville s'élève à 6,5 milliards d'euros, dont 3,0 milliards d'euros pour le panier 100 % santé. Elle progresse de 0,3 % en valeur.

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 5 Répartition de la dépense totale de prothèses dentaires, par panier et lieu d'exécution, en 2024



Source > DREES, comptes de la santé.

Les organismes complémentaires financent la majeure partie des dépenses de prothèses dentaires

Les organismes complémentaires financent la part la plus importante de la consommation de prothèses dentaires (69 %) [tableau 5], suivis par la Sécurité sociale (20 %) et les ménages (12 %).

Les organismes complémentaires prennent en charge la majorité de la dépense de prothèses dentaires du panier 100 % santé (77 % en 2024). Ce financement est complété par la Sécurité sociale

(23 %), les ménages assurant une part nulle de cette dépense (0 %).

Sur le panier aux tarifs maîtrisés, le reste à charge des ménages est plus important et s'établit à 29 % en 2024, supérieur à celui du panier à tarif libre (12 %). Les patients consommant des prothèses dentaires du panier à tarif libre bénéficieraient d'une plus grande prise en charge de leur dépense par leur organisme complémentaire, en comparaison avec le panier aux tarifs maîtrisés. ■

Tableau 5 Répartition de la consommation de prothèses dentaires en ville par panier et financeur, en 2024

	Total prothèses dentaires		Panier 100 % santé		Panier tarifs maîtrisés		Panier tarifs libres	
	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)
Sécurité sociale	1 280	19,6	694	22,8	410	20,0	176	12,2
État	2	0,0	1	0,0	1	0,0	0	0,0
Organismes complémentaires	4 495	68,7	2 351	77,2	1 042	50,7	1 097	76,0
Ménages	766	11,7	0	0,0	601	29,3	170	11,8
Ensemble	6 543	100,0	3 046	100,0	2 054	100,0	1 444	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Encadré 1 Tarification des soins dentaires

Trois modes de tarification des soins dentaires coexistent :

- les consultations et les soins préventifs et conservateurs sont facturés au tarif opposable et pris en charge à 70 % par l'assurance maladie obligatoire (AMO) jusqu'au 15 octobre 2023. À partir de cette date, ce taux de remboursement passe à 60 %, avec un transfert vers les organismes complémentaires. Les dépassements ne sont pas autorisés sur ces types de soins ;
- les soins d'orthodontie commencés avant le 16^e anniversaire du patient et les soins prothétiques sont facturés le plus souvent avec dépassements. Le taux de remboursement AMO est le même que pour les consultations et les soins préventifs et conservateurs ;
- les soins de parodontologie, d'implantologie et ceux d'orthodontie débutés après 16 ans font l'objet d'honoraires totalement libres. Ces actes ne sont ni inscrits dans la classification commune des actes médicaux (CCAM), ni remboursés par l'AMO. Ils sont cependant partiellement pris en charge par certains organismes complémentaires.

Cette dernière catégorie de soins non remboursables se développe. Ils sont très mal mesurés par la statistique publique, en raison de leur non-inscription dans la CCAM. En conséquence, leur estimation dans les comptes de la santé est fragile.